

Atelier de construction du plan d'actions



PCAET de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche

Energies et bâtiment

Bienvenue !

L'atelier va bientôt commencer

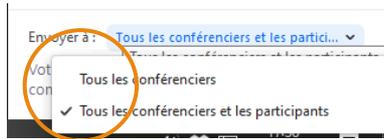


Comment intervenir ?

1- Sélectionner **converser**, en bas de votre écran



2- En bas à droite, bien cocher tous les conférenciers et les participants



Vous pouvez indiquer votre nom et prénom pour tester !



Quelques principes

- L'espace de conversation est visible par tous, merci d'y respecter les règles de courtoisie et de politesse habituelle.
- N'hésitez pas à poser vos questions dans la conversation, nous essaierons d'y répondre pendant les temps d'échanges ; vous pouvez également demander la parole avec le bouton « Lever la main »



Un souci technique ?

• Vous pouvez contacter Axel Drochon
axel.drochon@grouperougevif.fr /
06 15 76 09 52

• Pour rejoindre l'atelier par téléphone :
0170950350 puis 98362780887
0186995831 puis 98362780887

Pour participer aux travaux en sous-groupes

Il vous sera proposé de rejoindre l'un des 2 sous-groupes :

- Rénovation des bâtiments
- Energies renouvelables locales et citoyennes

Vous pouvez dès à présent réfléchir à la thématique qui a votre préférence !

L'atelier est enregistré pour faciliter sa capitalisation

Déroulé

Introduction et présentation de la démarche, des principaux éléments de diagnostic et de la feuille de route

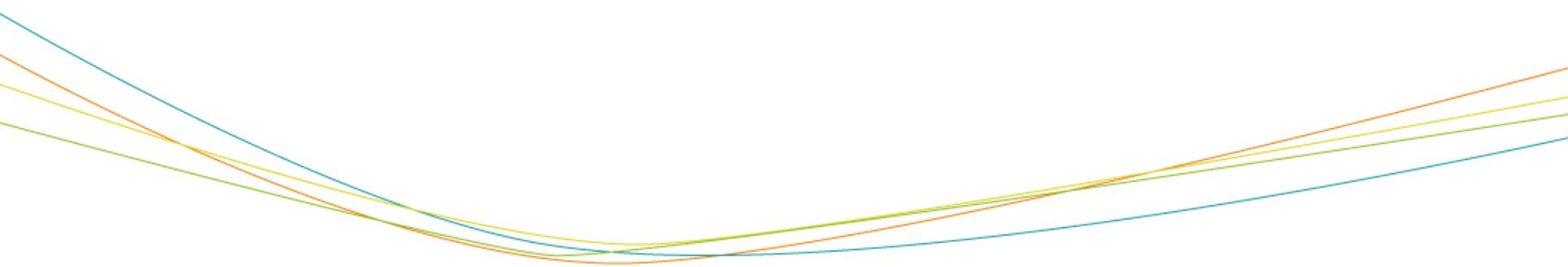
Présentation des objectifs et des modalités de travail de l'atelier

Ateliers thématiques en sous-groupes

Conclusion des échanges et suite de la démarche

Introduction

Adèle JANSON (Chargée de mission transition énergétique)

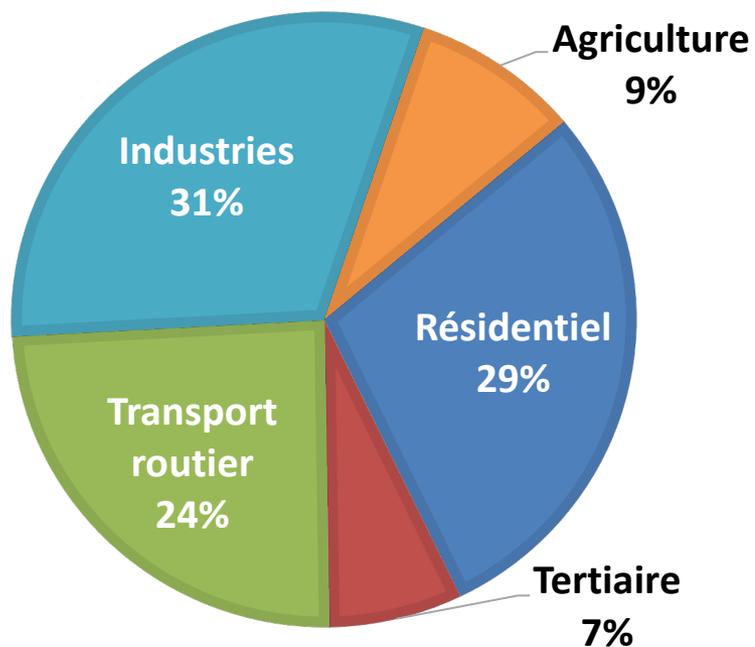


2. Rappel des points clés du diagnostic, des enjeux majeurs et de la feuille de route du territoire

Adèle JANSON (Chargée de mission transition énergétique)

2.1 Consommations énergétiques

RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE PAR SECTEUR EN 2015



OBJECTIF PCAET :

Réduire de 40 % les consommations énergétiques d'ici 2030 (par rapport au niveau de 2012)

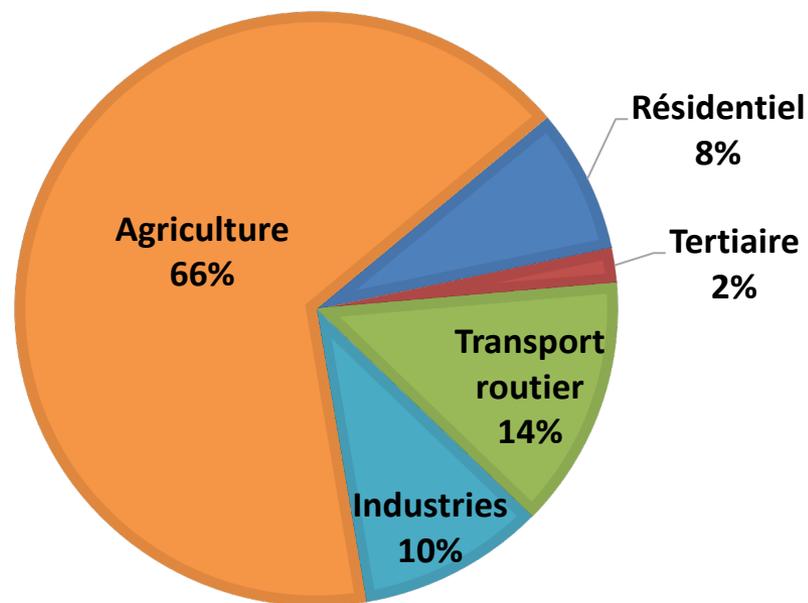
Consommations d'énergie de la COCM
619 GWh (soit 28 MWh/habitant)

Normandie : 31 MWh/habitant

France : 27 MWh/habitant

2.2 Emissions de Gaz à Effet de Serre par secteur

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE GES PAR SECTEUR EN 2015



304 812 TeqCO₂e* en 2015

soit **13,83 teqCO₂e/habitant**

Normandie : 10,9 teqCO₂/habitant

France : 6,6 teqCO₂e/habitant

* TeqCO₂ : Tonnes équivalent CO₂

Emissions GES/Hab. plus élevées que les moyennes nationale et régionale

Agriculture : principal secteur émetteur de GES : 94 % d'émissions non énergétiques (67 % liées à l'élevage et 33 % aux pratiques culturales).

=> **Caractère agricole du territoire**

Bâtiments : faiblement émetteurs de GES car principalement chauffés à l'électricité.

OBJECTIFS PCAET

- Réduire de 40 % les émissions de GES entre 1990 et 2030
- Neutralité carbone d'ici 2050
Cible pour atteindre la neutralité carbone : 2 teqCO₂/habitant/an
- Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments

2.3 Zoom sur les bâtiments

Le résidentiel

- 29 % des consommations d'énergie
- 7,8% des émissions de GES

Un parc ancien



Construction avant 1970

52,5 % des logements



Construction entre 1970 et 1990

22,5 % des logements

Le chauffage est le 1^{er} poste de consommation énergétique des logements



42 %
relève d'installations
électriques



27 %
relève du bois



23 %
relève du fuel

Le tertiaire

- 6,9% des consommations d'énergie
- 1,9% des émissions de GES
- 11,4% des émissions de SO2

Polluants atmosphériques :

- 77,8% des émissions de SO2
- 45,9% des émissions de PM2,5
- 16,2% des émissions de COV

ENJEUX ENERGETIQUES

- La lutte contre la précarité énergétique* des ménages
- L'accompagnement au remplacement des systèmes de chauffage
- La valorisation des potentiels énergétiques locaux (solaire thermique, photovoltaïque, éolien, etc.).

AUTRES ENJEUX

- L'amélioration de la qualité de l'air intérieur (matériaux, produits ménagers, ventilation, etc.)
- L'incitation à l'utilisation de matériaux de qualité ou bio-sourcés dans la construction ou la réhabilitation.
- La prise en compte des enjeux d'adaptation au changement climatique dans l'aménagement (confort thermique, risque inondation, etc.)

2.4 : Rappel des règles du SRADDET

Règle 31 : Définir dans les PCAET une consommation énergétique cible du parc bâti du territoire (logement et tertiaire) à atteindre en 2030 sur la base d'une réduction d'au moins 20 % de la consommation finale d'énergie du parc bâti par rapport à 2010. Traduire dans le PCAET cette cible en un estimatif de nombre de logements et de m² de bâtiments tertiaires à rénover chaque année d'ici 2030.

Règle 32: Intégrer, dans les programmes d'actions des PCAET, des recommandations concernant :

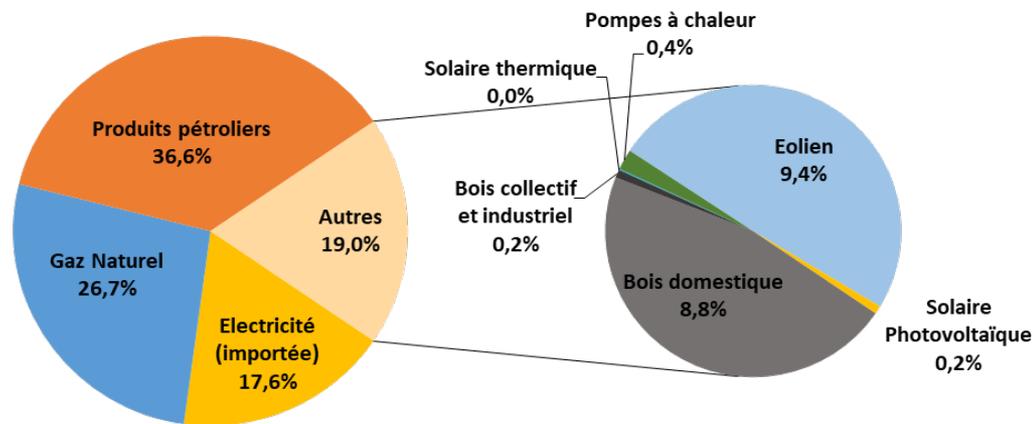
- le gain de performance énergétique à obtenir pour les rénovations de logements sur le territoire, en favorisant le développement des rénovations « Bâtiment Basse Consommation »,
- la réalisation, d'audits énergétiques préalables aux travaux comprenant les scénarios de travaux permettant d'atteindre ce niveau « Bâtiment Basse Consommation », en une seule fois ou par étapes

Règle 33: Favoriser la création de nouveaux quartiers et de constructions neuves visant une performance énergétique ou carbone supérieure aux exigences réglementaires en vigueur

Règle 40: Proposer des mesures relatives à la localisation des infrastructures et des activités (ainsi qu'aux constructions et rénovations de bâtiments) visant à diminuer l'exposition des populations aux polluants atmosphériques

2.5 Production locale d'énergie (en 2015)

Balance énergétique du territoire (en %)



619 GWh

Un territoire dépendant des énergies fossiles

119,6 GWh

19 % de l'énergie consommée est produite localement

Production d'énergies renouvelables (ENR) du territoire



L'éolien avec **59,09 GWh** représente près de 50 % de la production d'énergie renouvelable du territoire.



Le bois énergie **56,7 GWh** (9 %)

- 4 chaufferies bois sur le territoire
- 14 % des logements chauffés au bois



Le solaire

Le faible nombre d'installations photovoltaïques sur les toits laisse entrevoir un potentiel de développement de cette production, ou du solaire thermique.

OBJECTIF PCAET

- Part EnR couvrent 32 % de la consommation d'énergie du territoire entre 2010 et 2030
- Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- Évolution coordonnée des réseaux énergétiques

OBJECTIF COCM : Territoire autonome en énergie à l'horizon 2050

2.6 : Rappel des règles du SRADDET

Règle 37: Tendre à une alimentation en énergie renouvelable d'au moins 50 % de la consommation totale d'énergie, en optimisant le recours aux différentes énergies en fonction des usages et infrastructures réseaux

Règle 38: Tout réseau de chaleur (création, l'extension ou adaptation), devra être alimenté par au moins 50% d'énergies renouvelables ou de récupération d'ici à 2030

Règle 39: Encourager l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments et en « ombrière » de parking. Limiter leur installation au sol :

- aux seuls terrains artificialisés des sites dégradés (friches industrielles, sites et sols pollués, anciens centres de stockage de déchets ultimes fermés depuis moins de 10 ans, carrières en fin d'exploitation) sous réserve :
 - o qu'ils ne fassent pas ou n'aient pas fait l'objet d'une prescription de remise en état à vocation agricole, paysagère ou écologique
 - o et qu'ils ne puissent pas être réhabilités pour y implanter de l'habitat et/ou des activités économiques
 - o et qu'ils ne soient pas inscrits au sein des trames vertes et bleues
- et aux délaissés portuaires et aéroportuaires (1).

Par dérogation, l'installation de panneaux photovoltaïques au sol pourra être envisagée pour des îles habitées non interconnectées avec le continent.

Feuille de route du territoire

Répond aux enjeux du territoire (en matière d'atténuation et d'adaptation du territoire au dérèglement climatique) **tout en contribuant aux objectifs nationaux et internationaux.**

Intègre les autres politiques stratégiques de la communauté de communes :



La stratégie économique et touristique



La feuille de route sur l'économie circulaire



La stratégie « Notre Littoral pour Demain »



Les éléments de synthèse des ateliers des territoires sur la biodiversité



Les objectifs de la plateforme de rénovation de l'habitat



La plateforme de mobilité



La démarche interne de développement durable



Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes de l'ancien Canton de Lessay

OBJECTIFS TRANSVERSAUX



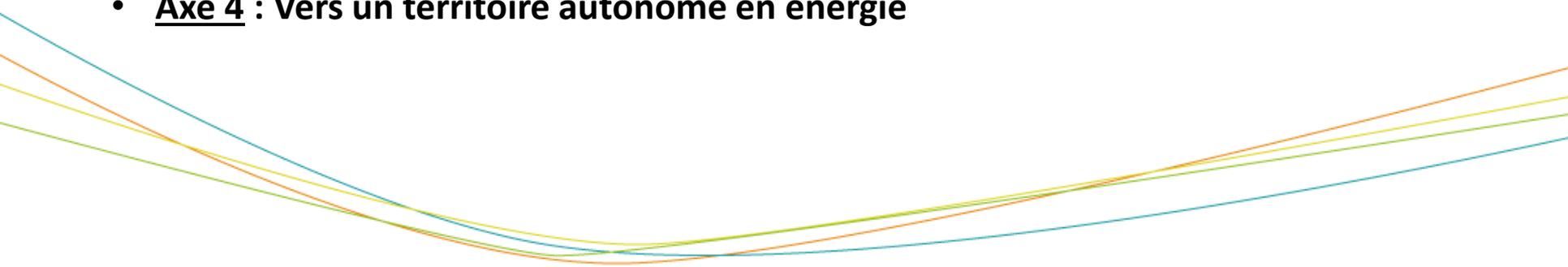
>> Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles



>> Préservation du cadre de vie et de la santé de ses habitants

Feuille de route du territoire

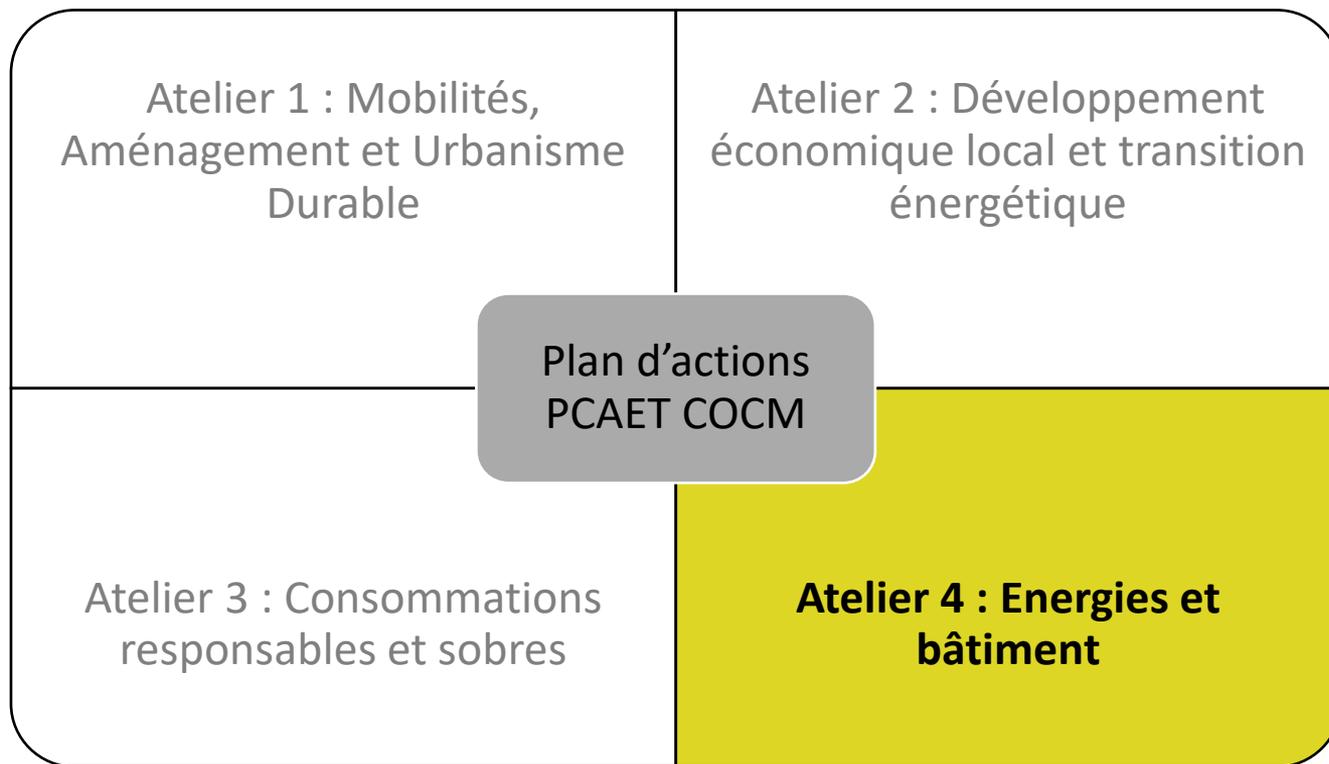
4 AXES STRATEGIQUES déclinés en 12 ORIENTATIONS

- Axe 1 : L'appropriation des enjeux « Climat Air Energie » par les acteurs du territoire pour impulser une dynamique de changements de comportements et de pratiques
 - Axe 2 : La préservation des milieux et des ressources naturelles comme leviers de développement et d'adaptation
 - Axe 3 : Des politiques publiques engagées en faveur de la transition énergétique
 - Axe 4 : Vers un territoire autonome en énergie
- 

3. Ateliers thématiques

3.1 Ateliers thématiques

4 ATELIERS POUR COCONSTRUIRE LE PLAN D' ACTIONS



3.1 Ateliers thématiques

UNE THÉMATIQUE DE TRAVAIL ET 2 SOUS-THÈMES

Thème principal : Energies et bâtiment

- Sous-thèmes abordés :
 - Rénovation des bâtiments
 - Energies renouvelables locales et citoyennes

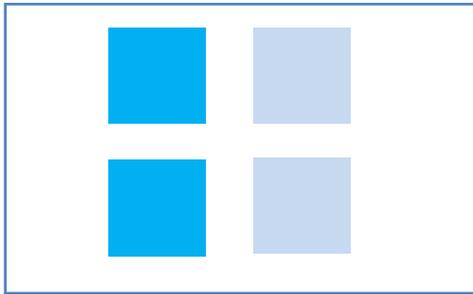
Plusieurs questionnements :

- Comment amplifier la rénovation performante des logements sur le territoire?
- Comment accompagner la rénovation des bâtiments des autres secteurs ?
- Comment développer le recours aux biomatériaux dans la construction et la rénovation?
- Comment améliorer la qualité de l'air intérieur des bâtiments?
- Quels leviers pour accroître la part des énergies renouvelables sur le territoire?
- Comment favoriser l'émergence des projets d'énergies renouvelables publics et citoyens ?

3.1 Ateliers thématiques

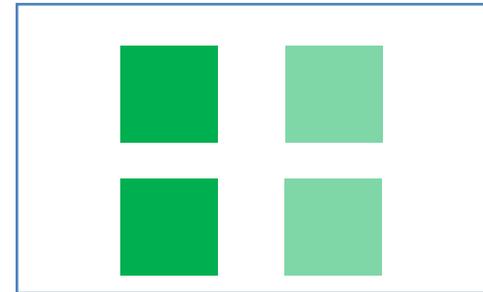
RÉPARTITION EN GROUPES

Rénovation des
bâtiments



70 min

Energies renouvelables
locales et citoyennes



Chaque groupe travaille sur un thème

3.1 Ateliers thématiques

TRAVAIL EN 2 TEMPS

20 min

Temps 1

Appréciation des actions existantes

50 min

Temps 2

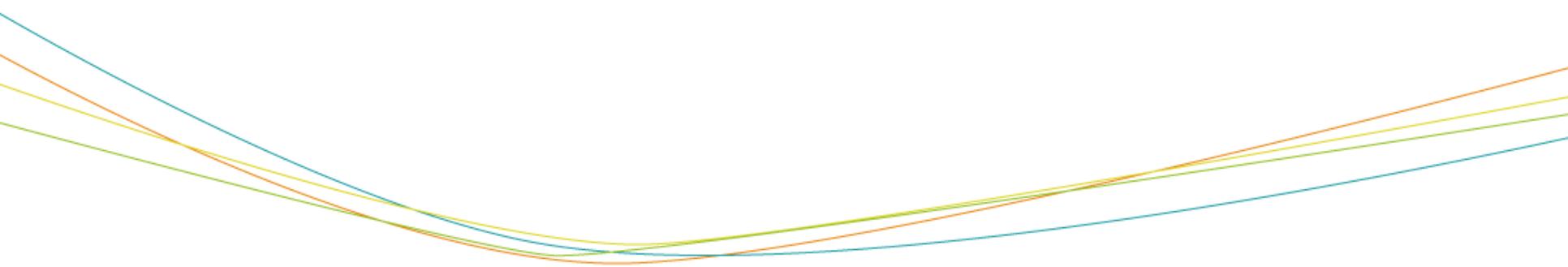
Identification de nouvelles actions et définition des éléments de mise en œuvre des actions

3.2 Restitution des travaux des ateliers thématiques

3.3 Priorisation des actions

Pour participer, allez sur www.beekast.live et entrez le code session : **atpcaet13**

5. Et la suite ?



5. Et la suite ?

UNE CONCERTATION QUI SE POURSUIT

Un travail avec les élus et agents de la COCM et de ses communes membres pour finaliser le plan d'actions



Samedi 10 avril et
lundi 12 avril 2021

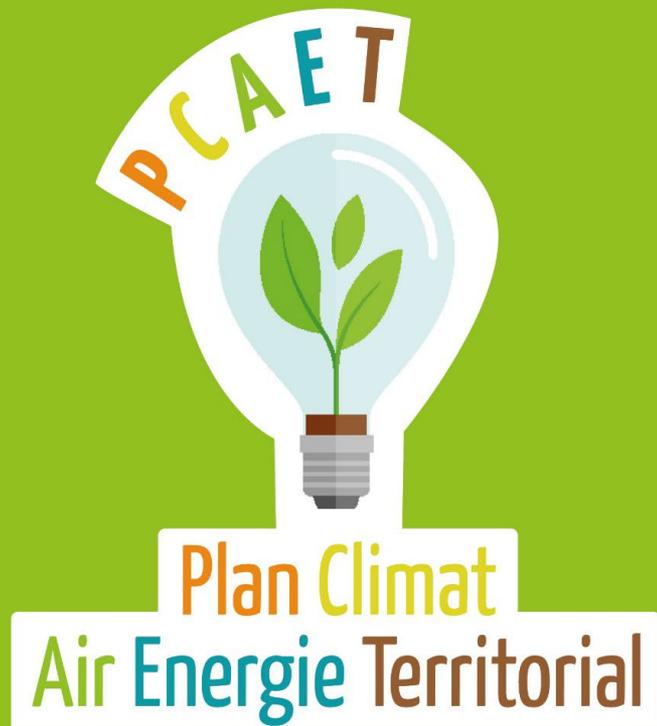
Une restitution des résultats de la concertation



Mardi 20 avril 2021
18h à 20h

**Merci pour vos
contributions !**

Ensemble,
agissons pour le climat



PCAET de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche